

Commission de suivi de site (CSS)

TOTAL RAFFINAGE FRANCE Plateforme de La Mède

Communes de Martigues et Châteauneuf-les-Martigues

Réunion du 10 mars 2021

Ordre du jour

1. **Quorum**
2. **Bureau et règlement intérieur**
3. **Approbation du dernier compte rendu**
4. **Bilan exploitant – Total Raffinage France**
5. **Bilan de l'Inspection de l'environnement chargée des installations classées – DREAL PACA**
6. **Avancement de la démarche de révision du PPRT – DREAL PACA**
7. **Questions diverses**

Ordre du jour

1. Quorum
2. **Bureau et règlement intérieur**
3. Approbation du dernier compte rendu
4. Bilan exploitant – Total Raffinage France
5. Bilan de l'Inspection de l'environnement chargée des installations classées – DREAL PACA
6. Avancement de la démarche de révision du PPRT – DREAL PACA
7. Questions diverses

Ordre du jour

1. Quorum
2. Bureau et règlement intérieur
3. **Approbation du dernier compte rendu**
4. Bilan exploitant – Total Raffinage France
5. Bilan de l'Inspection de l'environnement chargée des installations classées – DREAL PACA
6. Avancement de la démarche de révision du PPRT – DREAL PACA
7. Questions diverses

Ordre du jour

1. Quorum
2. Bureau et règlement intérieur
3. Approbation du dernier compte rendu
4. **Bilan exploitant – Total Raffinage France**
5. Bilan de l'Inspection de l'environnement chargée des installations classées – DREAL PACA
6. Avancement de la démarche de révision du PPRT – DREAL PACA
7. Questions diverses

Ordre du jour

1. Quorum
2. Bureau et règlement intérieur
3. Approbation du dernier compte rendu
4. Bilan exploitant – Total Raffinage France
5. **Bilan de l'Inspection de l'environnement chargée des installations classées – DREAL PACA**
6. Avancement de la démarche de révision du PPRT – DREAL PACA
7. Questions diverses

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

L'action de contrôle de l'Inspection de l'environnement chargée des installations classées sur les exploitants est réalisée à plusieurs niveaux :

▪ Sur pièces, par l'instruction de :

- Dossier de demande d'autorisation environnementale,
- Mise à jour d'étude de dangers,
- Études de réduction du risque à la source,
- Dossier de modification notable et/ou substantielle.

→ Les produits de sorties (rapport, arrêté) sont visibles sur :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations>

▪ Sur le terrains, par la réalisation d'inspections :

- Programmées,
- Inopinées,
- Circonstanciées (événement, plainte).

→ Les produits de sorties (rapport d'inspection) sont visibles sur :

http://www.installationsclassees-paca.fr/paca_inspection/depart.php

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Actes administratifs :

- Autorisation environnementale :
 - Sans objet
- *Arrêté préfectoral complémentaire :*
 - *Sans objet*
- *Arrêté préfectoral de mesures d'urgence :*
 - *Sans objet*
- *Arrêté préfectoral de mise en demeure :*
 - *23/04/2019 : étude technico-économique relative à la surface des rétentions et travaux d'étanchéité des rétentions ;*
 - *26/05/2020 : nuisances sonores.*
- Autre arrêté préfectoral :
 - Sans objet

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Contrôles inopinés réalisés :

▪ Dans l'air :

- Installations contrôlées en 2019 : CH13, CH14, PTT, REF5, HVO – réalisés sur la période du 19/11/2019 au 09/01/2020 – 1 écart sur la concentration en CO et 2 écarts sur la vitesse d'éjection ;
- Installations contrôlées en 2020 : CH13, CH14, PTT, REF5, HVO – réalisés sur la période du 18/08/2020 au 26/08/2020 – 3 écarts sur les concentrations en CO et en COV, et 2 écarts sur la vitesse d'éjection.

▪ Dans l'eau :

- *En 2019 : contrôle réalisé le 27/11/2019 – rapport de contrôle non transmis ;*
- *En 2020 : contrôle réalisé du 14 au 15/09/2020 - rapport transmis le 28/01/2021, pas d'écart identifié.*

▪ Légionelles :

- *En 2019 : pas de contrôle ;*
- *En 2020 : contrôle de la TAR EST le 15/09/2020, conforme.*

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Inspections réalisés :

■ ICPE :

- 05/06/2019 : visite inopinée sur les épisodes de torchage dans le cadre des opérations de démarrage des unités - 3 écarts ;
- 18/06/2019 : visite programmée sur la dérogation de l'asservissement des chaudières à la détection gaz – 2 écarts ;
- 19/11/2019 : visite inopinée, contrôles des émissions dans l'air ;
- 18/12/2019 : visite programmée sur les émissions de COV – 10 écarts ;
- 23/03/2020 : visite programmée sur les pertes d'utilités – 3 écarts ;
- 27/05/2020 : visite programmée sur les émissions fugitives de COV – 2 écarts ;
- 13/11/2020 : visite programmée sur la surveillance environnementale des émissions de COV – 1 écart.

Actions de la DREAL depuis la dernière CSS

Inspections réalisés :

- ESP :
 - 20/12/2019 : surveillance du service inspection – pas d'écart ;
 - 06/11/2020 : surveillance du service inspection – 6 écarts ;
 - 14/12/2020 : surveillance des appareils en service – 6 écarts.

Ordre du jour

1. Quorum
2. Bureau et règlement intérieur
3. Approbation du dernier compte rendu
4. Bilan exploitant – Total Raffinage France
5. Bilan de l'Inspection de l'environnement chargée des installations classées – DREAL PACA
6. **Avancement de la démarche de révision du PPRT – DREAL PACA**
7. Questions diverses

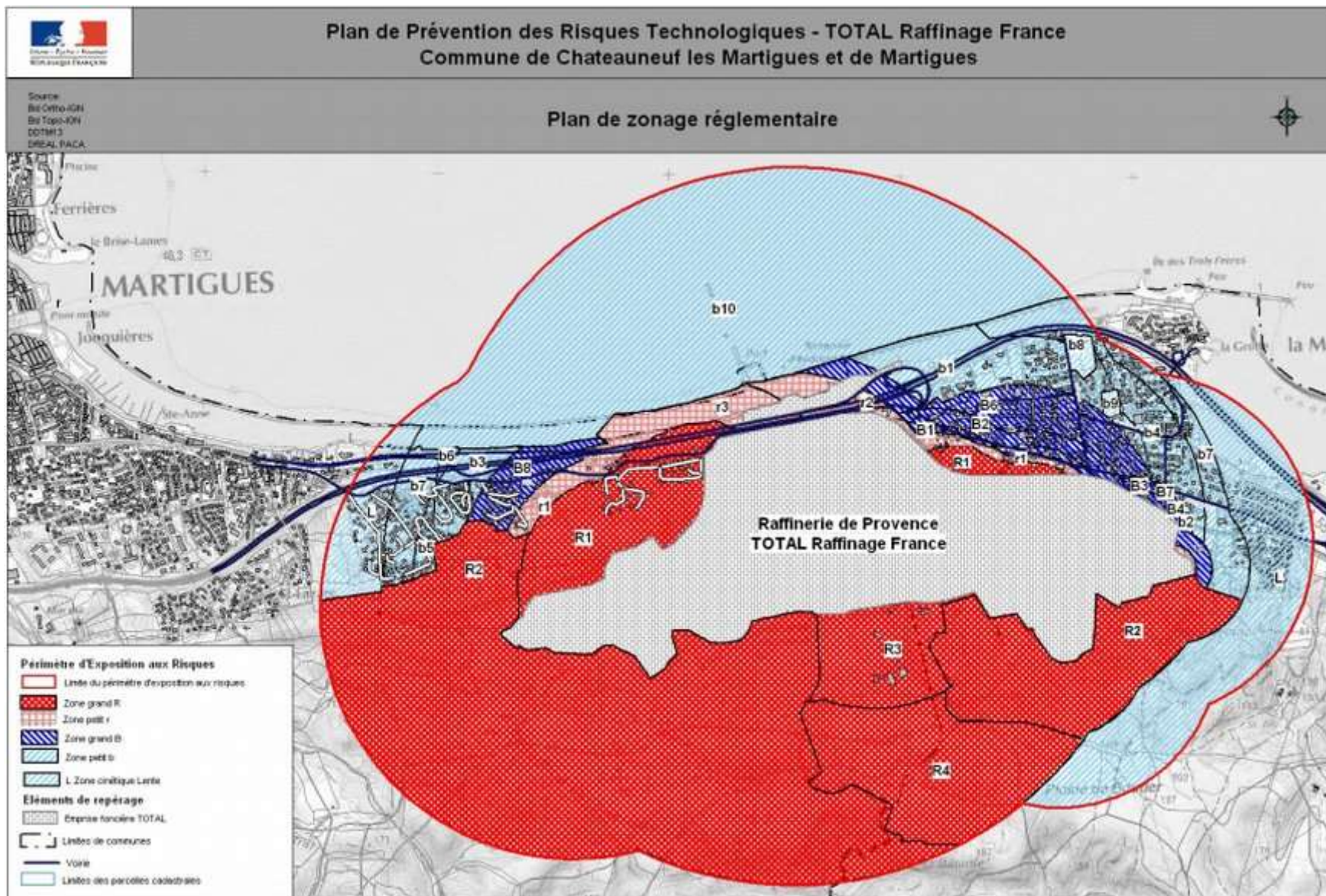
Avancement de la démarche de révision du PPRT

Le PPRT autour de la raffinerie de Provence :

- a été prescrit le 10 avril 2009
- a été approuvé le 2 mai 2014

Il définit :

- Le périmètre d'exposition aux risques et le plan de zonage réglementaire, qui couvrent une superficie d'environ 1 300 ha sur un périmètre d'environ 2 150 m ;
- Des prescriptions de travaux sur environ 970 logements (220 sur Martigues et 750 sur Châteauneuf-les-Martigues) ;
- Des mesures foncières qui concernent 77 parcelles (56 sur Martigues et 21 sur Châteauneuf-les-Martigues) ;
- Des mesures de maîtrise de l'urbanisation.



Avancement de la démarche de révision du PPRT

Situation lors de la précédente CSS du 28/05/2019 :

- 18/07/2016 : dépôt d'une demande d'autorisation environnementale ;
- fin novembre 2016 : arrêt des unités de raffinage de pétrole brut ;
- août 2017 : dépôt d'une notification de cessation définitive d'activité pour une partie des unités opérées au sein de l'établissement ;
- 12/10/2017 : arrêté préfectoral de création de la commission de suivi spécifique au site ;
- 16/05/2018 : arrêté préfectoral autorisant Total Raffinage France à poursuivre l'exploitation de sa raffinerie conformément aux données techniques contenues dans le dossier joint en appui de sa demande d'autorisation d'exploiter ;
- 25/09/2018 : décision du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable après examen au cas par cas (la révision du PPRT n'est pas soumise à évaluation environnementale).

Avancement de la démarche de révision du PPRT

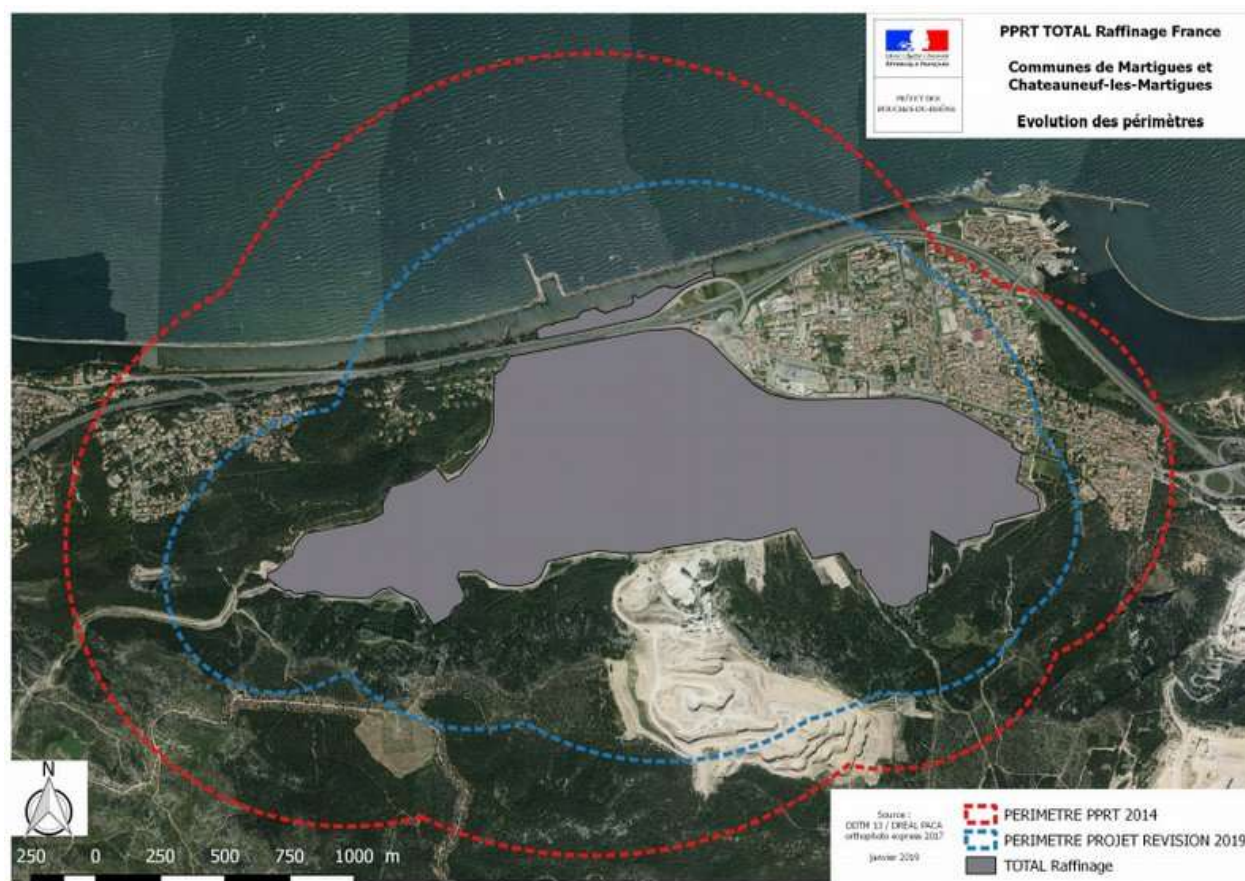
Rappel sur la réduction des risques

La reconversion de la raffinerie et la cessation définitive d'activité d'une partie des unités opérées au sein du site ont eu pour conséquences la réduction des risques suivants :

- la suppression des phénomènes dangereux associés aux effets toxiques pour les habitations ;
- une diminution du nombre de logements concernés par les travaux ;
- une diminution significative du nombre de mesures foncières.

Avancement de la démarche de révision du PPRT

Prescription de la révision complète du PPRT et définition du périmètre d'étude du plan par arrêté préfectoral du 21/10/2019

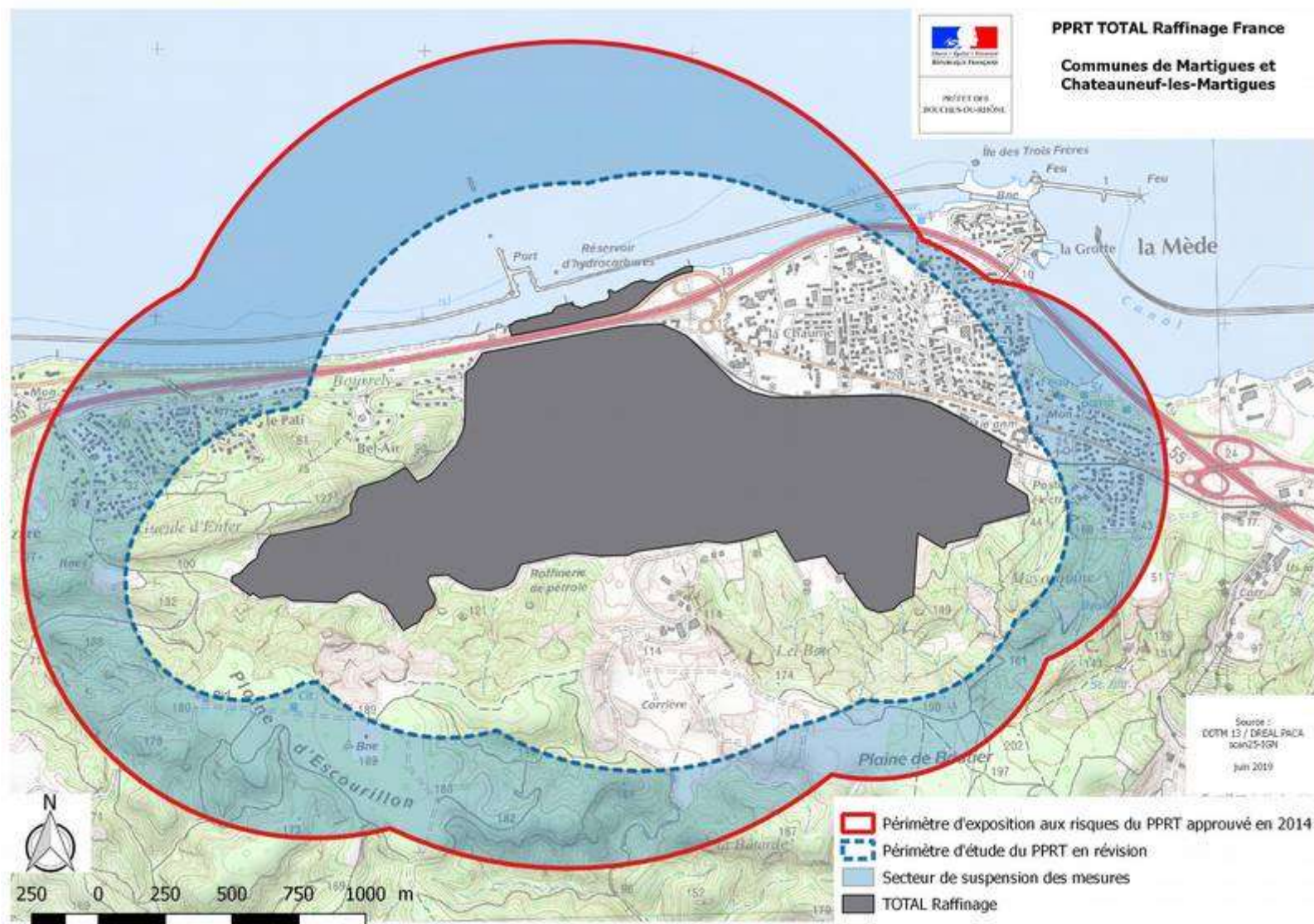


Avancement de la démarche de révision du PPRT

Suspension partielle des mesures prévues par le PPRT approuvé le 2 mai 2014 par arrêté préfectoral du 14 novembre 2019

- Suspension des mesures de maîtrise de l'urbanisation des secteurs situées entre le périmètre d'exposition aux risques et le périmètre d'étude du plan ;
- Suspension des prescriptions de travaux sur les logements existants entre le périmètre d'exposition aux risques et le périmètre d'étude du plan (soit 280 logements environ) ;
- Suspension des prescriptions de travaux sur les logements existants relatives aux risques toxique sur l'ensemble du périmètre d'exposition aux risques ;
- Suspension des mesures foncières de certains bien identifiés.

Avancement de la démarche de révision du PPRT

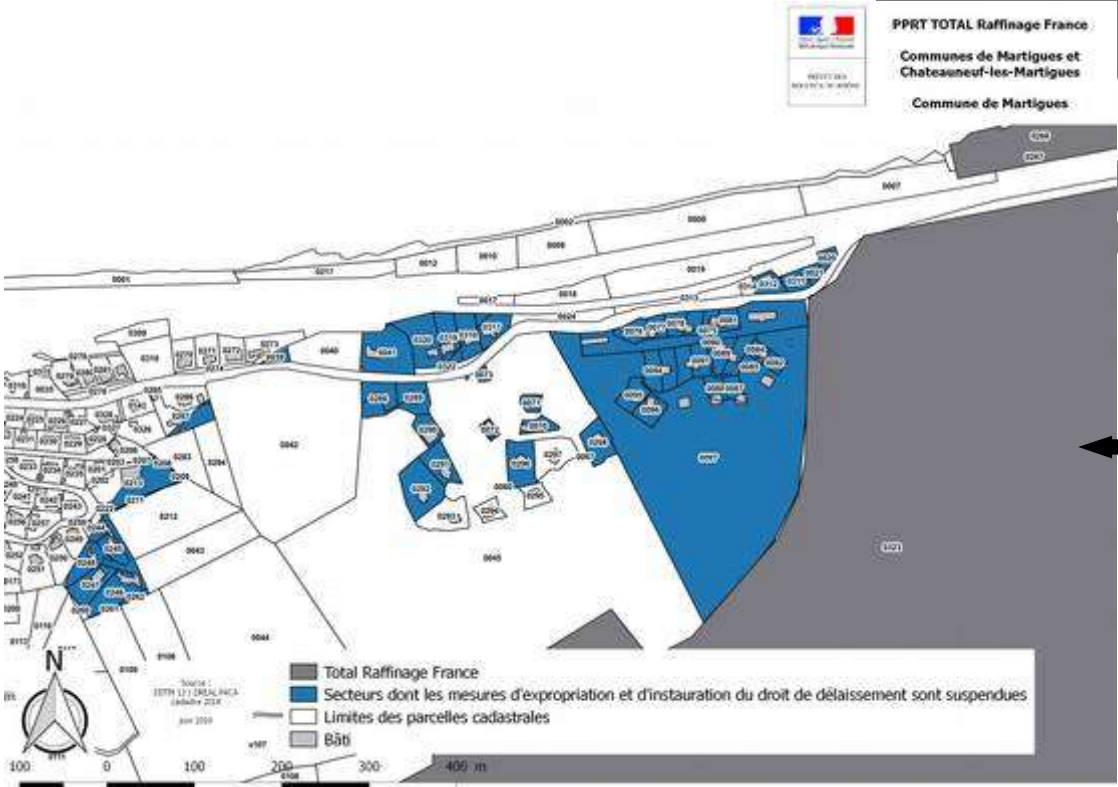
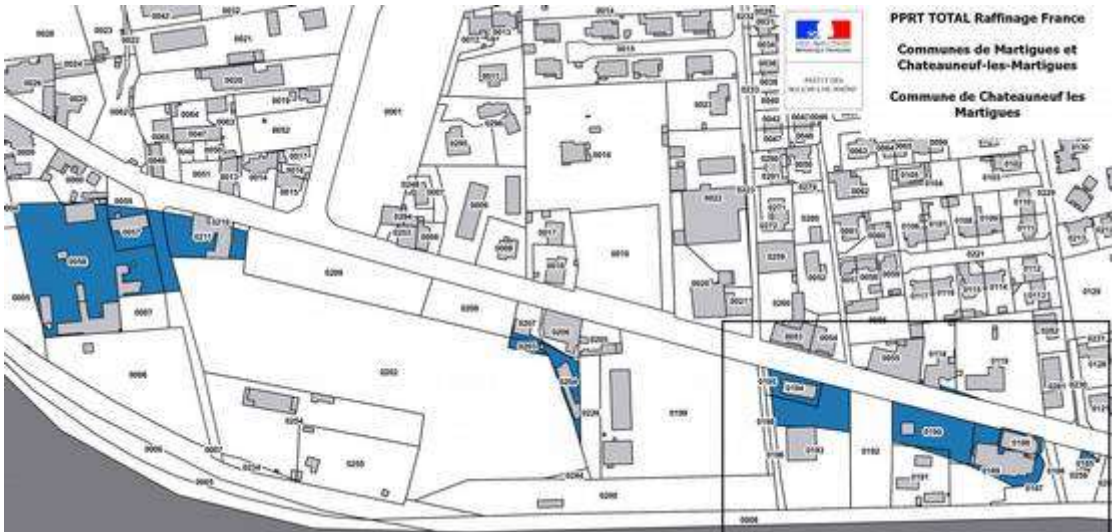




**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Biens concernés par la suspension
des mesures foncières.



Châteauneuf-les-Martigues

Martigues

Avancement de la démarche de révision du PPRT

En attendant l'approbation de la révision complète du PPRT :

- Élaboration et communication le 14/11/2019 aux communes concernées d'un Porter à Connaissance « risques technologiques » visant à communiquer les éléments relatifs à la connaissance des aléas technologiques correspondant aux installations dont l'exploitation est encadrée par l'arrêté préfectoral du 16/05/2018 ;
- Élaboration des préconisations associées aux aléas afin d'assurer la maîtrise de l'urbanisation à retenir dans l'attente de l'approbation de la révision :
 - **Secteur TF+ à TF** : toute construction est strictement interdite,
 - **Secteur F+ à F** : l'interdiction reste un principe,
 - **Secteur M+ à M** : sous réserve de ne pas densifier les enjeux exposés aux aléas, l'autorisation est possible,
 - **Secteur Fai** : l'autorisation est la règle sauf ERP difficilement évacuable.

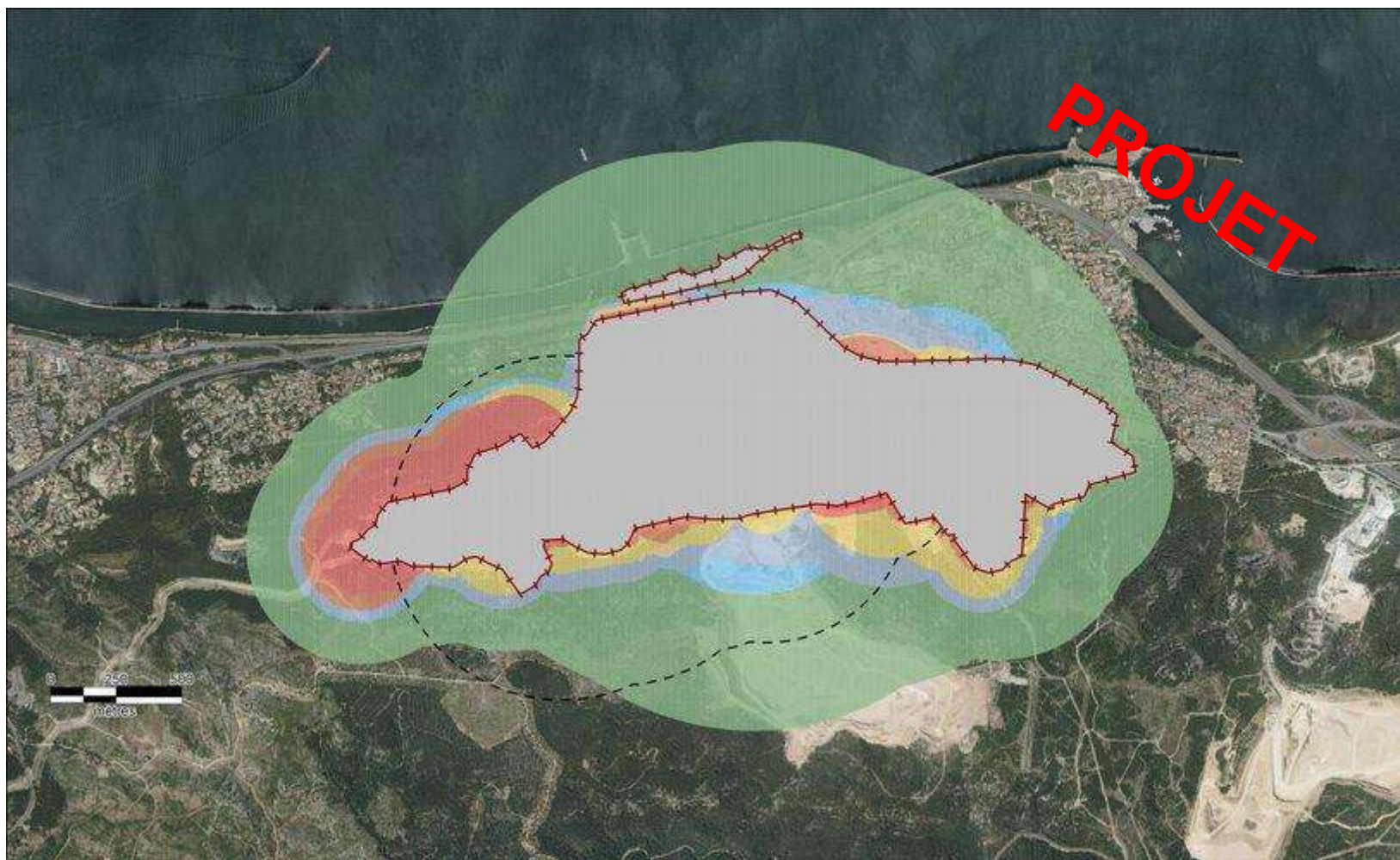
Avancement de la démarche de révision du PPRT

Fin de la démarche de réduction et de maîtrise des risques :

- Nombre de scénarios actuellement retenus pour le PPRT : 421
- Nombre de scénarios exclus du PPRT : 37
- Effets toxique (benzène), de surpression et thermiques

Avancement de la démarche de révision du PPRT

Cartographie de l'aléa tous types d'effets confondus :



Avancement de la démarche de révision du PPRT

Finalisation de l'aléa en cours au regard :

- De la cessation définitive d'activité de deux réservoirs à l'Est de l'établissement
- De l'instruction de Porter à connaissance relatifs au changement d'affectation de réservoirs

Avancement de la démarche de révision du PPRT

Analyse des enjeux (avant finalisation de l'aléa) :

- Châteauneuf-les-Martigues :
 - Aléa très fort, très fort + (TF/TF+) = 1 bâtiment (activité)
 - Aléa fort, fort + 5F/F+) = 1 logement
 - Aléa moyen, moyen + (M/M+) = environ 70 logements + 16 bâtiments d'activité
 - Aléa faible (Fai) = environ 530 logements + 11 bâtiments d'activité
- Martigues :
 - Aléa très fort, très fort + (TF/TF+) = 3 logements
 - Aléa fort, fort + 5F/F+) = 3 logements
 - Aléa moyen, moyen + (M/M+) = 2 logements
 - Aléa faible (Fai) = environ 70 logements

Avancement de la démarche de révision du PPRT

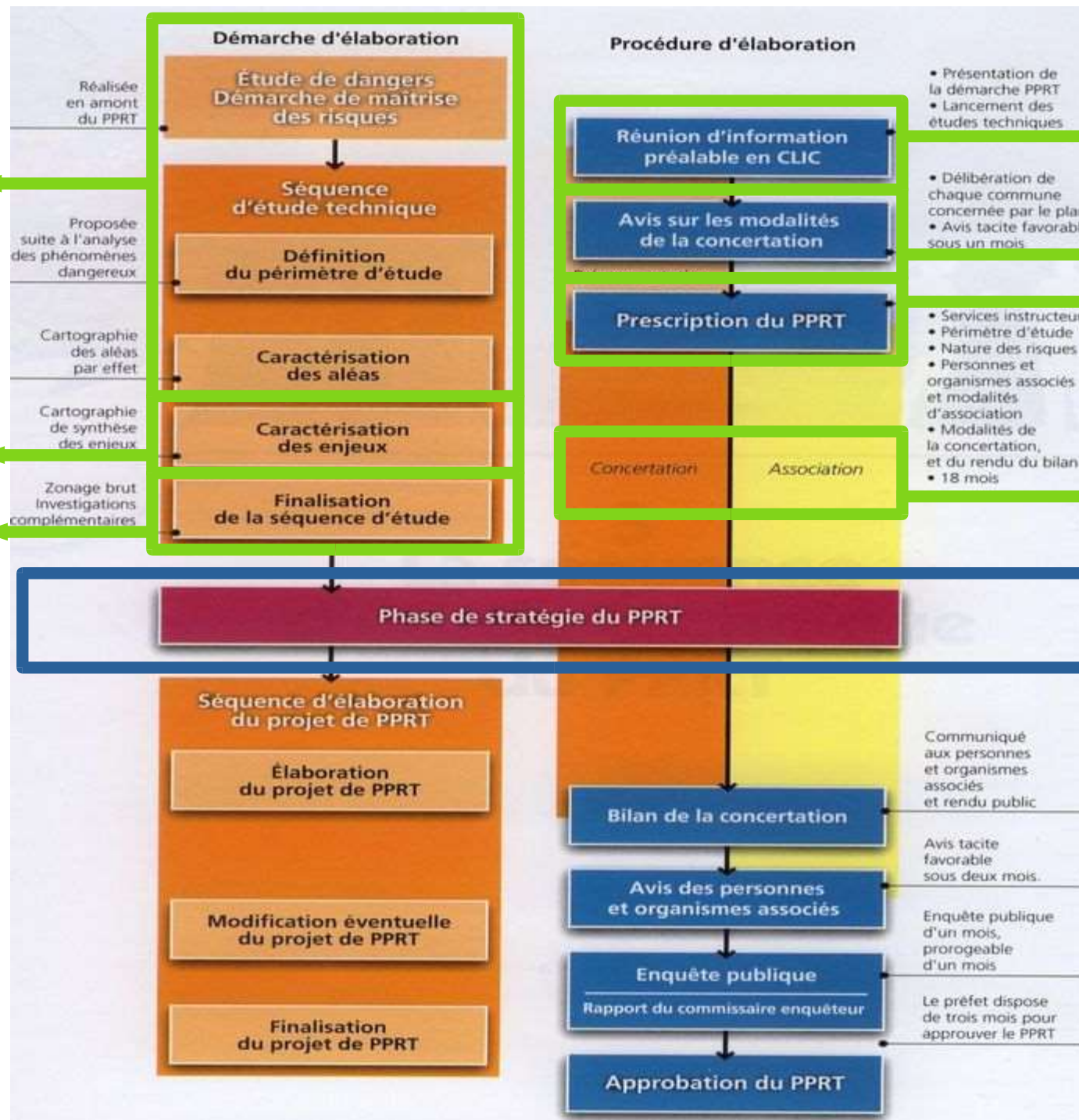
Evolution des mesures foncières (avant finalisation de l'aléa) :

- Châteauneuf-les-Martigues :
 - PPRT approuvé en 2014 : 21 parcelles en MF
 - En 2019 : 7 parcelles concernées dont 2 appartenant à Total, 2 au conseil départemental et 3 à la SARL Augusta (entreprise Unibeton)
- Martigues :
 - PPRT approuvé en 2014 : 56 parcelles en MF
 - En 2019 : 4 parcelles concernées, toutes appartenant à Total

Finalisé

Finalisé

En cours



28/05/2019

Finalisé

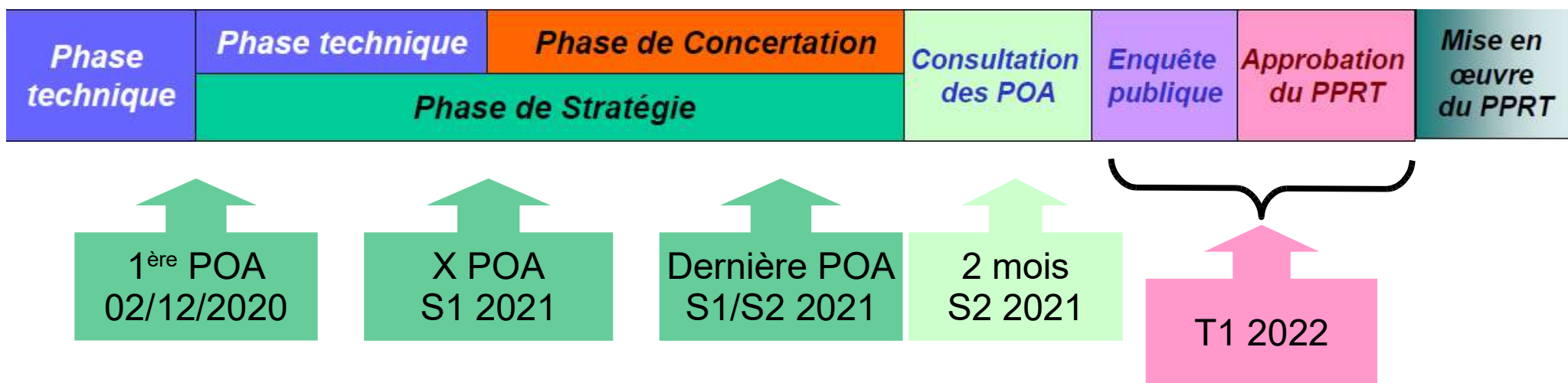
21/10/2019

02/12/2020

En cours

Avancement de la démarche de révision du PPRT

Calendrier :



Ordre du jour

- 1. Quorum**
- 2. Bureau et règlement intérieur**
- 3. Approbation du dernier compte rendu**
- 4. Bilan exploitant – Total Raffinage France**
- 5. Bilan de l'Inspection de l'environnement chargée des installations classées – DREAL PACA**
- 6. Avancement de la démarche de révision du PPRT – DREAL PACA**
- 7. Questions diverses**

Questions diverses

- Campagne d'information du public
- Fabrication d'hydrogène vert au sein de la plateforme de La Mède



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention